

Prise de position concernant le message au Conseil général relatif au budget de la commune pour l'année 2016

Madame la Présidente, Cher(ère)s collègues,

Pour la seconde fois de la législature nous avons la chance de nous voir présenter un budget bénéficiaire. Or une différence de taille existe entre le budget 2014, également bénéficiaire, et celui qui nous est soumis ce soir (sans parler des autres années déficitaires) : le résultat annoncé apparaît pour une fois cohérent en rapport avec la bonne santé financière de la commune, de nos personnes morales en particulier. Pas de bénéfice-raclette, ni de déficit artificiel, alors que l'on connaît pertinemment la bonne marche des affaires de nos principales entreprises contributives.

Ahhh nos chères personnes morales. Comment ne pas se montrer reconnaissant, quand on sait que c'est grâce à elles, et je dis bien grâce à elles uniquement, que nous avons vu fondre notre dette brute de CHF 71 mio. fin 2010 à 56 mio. fin 2014. Or certains n'hésitent pas à clamer haut et fort, à des fins de propagandes peut-être, que c'est grâce à une gestion rigoureuse que la dette a pu être pareillement abattue. Faux. D'importants postes de charges progressent plus rapidement que la population légale ne croît. L'administration, les affaires sociales, les transports et j'en passe. Et pendant ce temps-là, les impôts sur les personnes physiques stagnent.

Mais la plupart sont des dépenses liées me direz-vous ! Certes nous assistons depuis de nombreuses années à une cantonalisation rampante de certaines tâches communales. Avec dans le rôle du (roi)-décideur, le Canton, et dans celui de l'exécuteur-payeur, les Communes. D'accord. Mais nous ne pouvons pas mettre toutes les augmentations de charges du ménage communal sur le dos de ces dépenses liées cantonales.

Du Canton, parlons-en justement. Vendredi 4 décembre dernier, en conférence de presse, la Direction des Finances faisait part de sa stratégie dans le cadre de la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises, ou la fameuse RIE III. Un chiffre à ressortir des 25 pages du communiqué : celui de l'incidence financière de la RIE III sur les communes, y compris les mesures compensatoires fédérales : CHF 38.2 mio. en moins, par année, pour les communes. Considérant que selon les dernières statistiques du Service Cantonal des Contributions Villars-sur-Glâne participe à hauteur de plus de 27% à l'impôt sur les personnes morales, cela fait plus de CHF 10 mio de moins pour le ménage communal. Chaque année. Soit 15% du budget 2016.

Le groupe PLR vous recommande ainsi vivement 3 mesures dans l'utilisation des deniers publics: créer des réserves, créer des réserves et créer des réserves. Comment me direz-vous ? En procédant à des investissements judicieux : une école, un centre administratif, des routes, etc... Faisons preuve de discernement et de précaution dans les investissements à venir. Ne nous laissons pas tenter à distribuer de l'argent ici ou là : bientôt il viendra à manquer.

C'est ainsi que nous vous recommandons à l'unanimité, cher(ère)s collègues, d'approuver en l'état le budget qui nous est soumis ce soir.

Merci de votre attention.